



Visite de pré-reprise

Vous êtes en arrêt de travail depuis plus de 30 jours : Préparez votre retour au travail

Vous pouvez solliciter cette visite auprès de votre médecin du travail, tout comme peut le faire votre médecin traitant ou le médecin conseil.

Cette visite est **une visite d'anticipation** : elle permet de préparer votre reprise, de discuter des difficultés éventuelles que vous pensez rencontrer à votre poste de travail et d'échanger avec votre employeur.

Cette visite permet de proposer des aménagements ou des adaptations de votre poste de travail à votre employeur, de préconiser un reclassement ou encore de vous conseiller en matière de formation professionnelle.

Cette visite de PRÉ-REPRISE ne dispense pas de la visite de REPRISE.



Sauf si vous vous y opposez, votre médecin du travail informe votre employeur et le médecin conseil de ses recommandations pour que toutes les mesures soient mises en oeuvre en vue de ***favoriser votre retour et votre maintien dans l'emploi.***

www.ast67.org



AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

Visite de pré-reprise



Votre médecin du travail est soumis au secret médical. Aucune information médicale ne sera transmise à votre employeur.

***Parce que votre santé au travail est un bien précieux,
prenez-en soin avec votre médecin du travail.***

***Coordonnées de votre
équipe de santé au travail***

